



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P229_2021

Date : 12/07/2021

OBJET : Modification du tableau des emplois

Exposé

Pôle Proximité et Aménagements

Pôle de Proximité des Pieux

Suite à départ de la collectivité et changement de quotité horaire, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM principal de 2ème classe, ATSEM principal de 1ère classe) à temps non complet 30h05/35h en qualité d'opérateur temps scolaire PP Les Pieux 10.

Suite à départ de la collectivité, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux (auxiliaire de puériculture territorial principal 2ème classe et auxiliaire de puériculture territorial principal de 1ère classe) à temps non complet 28h/35h en qualité d'auxiliaire de puériculture Benoistville.

Suite à réussite à concours, il est proposé la création de :

- 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise territorial à temps complet en qualité de conseiller technique coordonnateur des régies PP Les Pieux.

Pôle de Proximité de St Pierre Eglise :

Suite à un changement de quotité horaire, il est proposé la création de :

- 1 poste sur le grade d'animateur territorial principal 1ère classe à temps complet en qualité de responsable de service jeunesse PP St Pierre Eglise.

Suite à mobilité interne, il est proposé la fermeture de :

- 1 poste sur le grade d'animateur territorial principal 1ère classe à temps non complet 17h30/35h en qualité de conseillère technique animatrice ALSH St Pierre Eglise 1.

Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve

Suite à changement de quotité horaire, il est proposé la création de :

- 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet de 15h00/35h en qualité d'adjoint technique PP Vallée de l'Ouve 4.
- 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet de 17h15/35h en qualité d'adjoint technique PP Vallée de l'Ouve 7.

Pôle Service Technique

Direction du Cycle de l'Eau

Suite à départ de la collectivité, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe), dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (agent de maîtrise territorial et agent de maîtrise territorial principal) et dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal territorial 2ème classe, technicien principal territorial 1ère classe) à temps complet en qualité de conseiller technique PR.

Il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal 2ème classe, adjoint administratif territorial principal 1ère classe) à temps complet en qualité de comptable.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché territorial principal) et le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal 2ème classe, rédacteur territorial principal 1ère classe) à temps complet en qualité de chargé de projet acheteur public.

Suite à départ de la collectivité, il est proposé la fermeture de :

- 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet en qualité de conseiller technique secteur 3.

Direction des déchets ménagers et assimilés

Suite à départ en retraite, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps complet en qualité d'équipier pôle prox. CEC rippers matin 2.

Direction Environnement Energie et Développement Durable

Suite à réussite à concours, il est proposé la création de :

- 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise territorial à temps complet en qualité de conseillère technique énergie-climat.

Pôle Stratégie et Développement Territorial

Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur, recherche et innovation

Suite à mobilité interne, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché territorial principal, attaché territorial hors classe) à temps complet en qualité de chargé de projet développement des filières.

Promotion interne et avancement de grade

Au titre de la promotion interne et de l'avancement de grade pour l'année 2021, il est proposé la création des postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet,
- 2 postes d'attaché territorial principal à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet,
- 2 postes d'ingénieur territorial principal à temps complet,
- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet,

- 4 postes de rédacteur territorial principal 2ème classe à temps complet,
- 4 postes de rédacteur territorial principal 1ère classe à temps complet,
- 1 poste de technicien territorial principal 2ème classe à temps complet,
- 1 poste de technicien territorial principal 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet,
- 1 poste d'animateur territorial principal 1ère classe à temps non complet 21h/35h,
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps non complet 32h/35h,
- 3 postes d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe à temps non complet 16h/35h,
- 8 postes d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps non complet 16h/35h,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps non complet 3h/35h,
- 12 postes d'adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps non complet 30h/35h,
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps non complet 28h/35h,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps non complet 19h35/35h,
- 6 postes d'agent de maîtrise territorial à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial à temps non complet 22h15/35h,
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial à temps non complet 16h50/35h,
- 9 postes d'agent de maîtrise territorial principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial principal 1ère classe à temps non complet 28h30/35h,
- 1 poste d'agent social territorial principal 2ème classe à temps complet.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Décide

- **De modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM principal de 2ème classe, ATSEM principal de 1ère classe)	1	30h05/35h	Création	<i>Pôle de Proximité Les Pieux</i> Opérateur temps scolaire 10
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux (auxiliaire de puériculture territorial principal 2ème classe et auxiliaire de puériculture territorial principal de 1ère classe)	1	28h/35h	Création	<i>Pôle de Proximité Les Pieux</i> Auxiliaire de puériculture Benoitville
Grade d'agent de maîtrise	1	TC	Création	<i>Pôle de Proximité Les Pieux</i> Conseillère technique coordonnateur des régies
Grade d'animateur territorial principal 1ère classe	1	TC	Création	<i>Pôle de Proximité de St Pierre Eglise</i> Responsable de service jeunesse
Grade d'animateur territorial principal de 1ère classe	1	17h30/35h	Fermeture	<i>Pôle de Proximité St Pierre Eglise</i> Conseillère technique animatrice ALSH
Grade d'adjoint technique territorial	1	15h00/35h	Création	<i>Pôle de Proximité Vallée de l'Ouve</i> Adjoint technique 4
Grade d'adjoint technique territorial	1	17h15/35h	Création	<i>Pôle de Proximité Vallée de l'Ouve</i> Adjoint technique 7

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Conseiller technique PR
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (agent de maîtrise territorial et agent de maîtrise territorial principal)				
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal territorial 2ème classe, technicien principal territorial 1ère classe)				
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal 2ème classe, adjoint administratif territorial principal 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Comptable
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché territorial principal)	1	TC	Création	<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Chargé de projet acheteur public
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal 2ème classe, rédacteur territorial principal 1ère classe)				
Grade d'adjoint technique territorial	1	TC	Fermeture	<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Conseiller technique secteur 3

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction des Déchets Ménagers et Assimilés</i> Equipier pôle prox. CEC rippers matin 2
Grade d'agent de maîtrise territorial	1	TC	Création	<i>Direction Env. Energie Dév. Durable</i> Conseillère technique énergie climat
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché territorial principal, attaché territorial hors classe)	1	TC	Création	<i>Direction Développement économique, emploi, ens. Sup. RI</i> Chargé de projet développement des filières
Attaché territorial	1	TC	Création	Promotion interne
Attaché territorial principal	2	TC	Création	Avancement de grade
Ingénieur territorial	1	TC	Création	Promotion interne
Ingénieur territorial principal	2	TC	Création	Avancement de grade
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	TC	Création	Avancement de grade
Rédacteur territorial	1	TC	Création	Promotion interne
Rédacteur territorial principal 2ème classe	4	TC	Création	Avancement de grade
Rédacteur territorial principal 1ère classe	4	TC	Création	Avancement de grade
Technicien territorial principal 2ème classe	1	TC	Création	Avancement de grade
Technicien territorial principal 1ère classe	1	TC	Création	Avancement de grade
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 1ère classe	1	TC	Création	Avancement de grade
Animateur territorial	1	TC	Création	Promotion interne

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Animateur territorial principal 1ère classe	1	21h/35h	Création	Avancement de grade
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	32h/35h	Création	Avancement de grade
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	3	TC	Création	Avancement de grade
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	16h/35h	Création	Avancement de grade
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	8	TC	Création	Avancement de grade
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1	16h/35h	Création	Avancement de grade
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1	3h/35h	Création	Avancement de grade
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	12	TC	Création	Avancement de grade
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	2	30h/35h	Création	Avancement de grade
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	2	28h/35h	Création	Avancement de grade
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1	19h35/35h	Création	Avancement de grade
Agent de maîtrise territorial	6	TC	Création	Promotion interne
Agent de maîtrise territorial	1	22h15/35h	Création	Promotion interne
Agent de maîtrise territorial	1	16h50/35h	Création	Promotion interne
Agent de maîtrise territorial principal	9	TC	Création	Avancement de grade
Adjoint d'animation territorial principal 1ère classe	1	28h30/35h	Création	Avancement de grade
Agent social territorial principal 2ème classe	1	TC	Création	Avancement de grade

- **De dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégories A, B et C peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience

professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

- **De dire que** la collectivité se réserve le droit de pourvoir le poste de directeur général des services via l'article 47 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Le recrutement interviendrait sur l'emploi de directeur général des services d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. L'agent sera classé, dans cet emploi, à l'un des échelons correspondant à cet emploi, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure, en application de l'article 1er-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.
- **De dire que** : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article 3, alinéa 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la présente décision,
- **De dire que** les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2021,
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS NON COMPLET
-------------------	------------	-----------------------	-------------------	-------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE

DGS d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants	A	1	1	0
DGA des services des communes de 150 000 à 400 000 habitants	A	6	3	0
Administrateur général	A	1	0	0
Administrateur hors classe	A	2	1	1
Administrateur territorial	A	3	1	0
Directeur territorial	A	1	0	0
Attaché hors classe	A	12	0	0
Attaché Principal	A	41	18	2
Attaché territorial	A	61	22	3
Secrétaire de mairie	A	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	45	18	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	46	13	0
Rédacteur territorial	B	60	17	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	62	40	3
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	64	22	6
Adjoint administratif territorial	C	97	46	4
TOTAL		502	202	21

FILIERE ANIMATION

Animateur principal de 1ère classe	B	7	2	3
Animateur principal de 2ème classe	B	3	2	1
Animateur	B	12	2	3
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	29	5	20
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	34	5	21
Adjoint d'animation territorial	C	83	20	36
TOTAL		168	36	84

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur général	A	1	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A	2	1	1
Ingénieur en chef	A	3	0	0
Ingénieur hors classe	A	11	2	0
Ingénieur Principal	A	25	10	0
Ingénieur territorial	A	44	20	0
Technicien Principal 1ère classe	B	38	23	1
Technicien principal 2ème classe	B	32	11	0
Technicien territorial	B	45	14	0
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	271	141	16
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	201	84	55
Adjoint technique territorial	C	278	154	58
Agent de maîtrise Principal	C	67	38	1
Agent de maîtrise	C	117	58	4
TOTAL		1135	556	136

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Puéricultrice hors classe	A	3	1	0
Puéricultrice classe supérieure	A	3	1	0
Puéricultrice classe normale	A	2	1	0
Assistant socio-éducatif hors classe	A	1	0	0
Assistant socio-éducatif classe supérieure	A	1	0	0
Assistant socio-éducatif classe normale	A	1	0	0
Educateur de jeunes enfants cl exceptionnelle	A	2	0	0
Educateur de jeunes enfants	A	15	10	2

Envoyé en préfecture le 15/07/2021

Reçu en préfecture le 15/07/2021

2

Affiché le

10

SLO

ID : 050-200067205-20210715-P229_2021-AR

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	14		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	19		
ATSEM Principal de 1ère classe	C	18		
ATSEM Principal de 2ème classe	C	18	9	6
Agent social principal 1ère classe	C	3	1	1
Agent social principal 2ème classe	C	5	1	1
Agent social territorial	C	17	13	8
TOTAL		122	67	34

FILIERE SPORTIVE

Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	0	0
ETAPS Principal 1ère classe	B	7	5	0
ETAPS Principal 2ème classe	B	6	5	0
ETAPS	B	16	14	0
Opérateur APS qualifié	C	1	0	1
TOTAL		31	24	1

FILIERE CULTURELLE

Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	0
Ass. d'Ens. Artist. Principal 1ère classe	B	20	10	6
Ass. d'Ens. Artist. Principal 2ème classe	B	14	8	8
Ass. d'Ens. Artistique	B	9	6	6
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	2	1	1
Ass. De conservation principal de 1ère classe	B	2	1	0
TOTAL		51	27	21

HORS FILIERE

Animateur du patrimoine		1	1	0
CDI Droit privé		5	5	0
TOTAL		6	6	0

TOTAL GENERAL		2015	918	297
----------------------	--	-------------	------------	------------